

Sous la direction de
Jacques Bouineau

Les aspects politico-juridiques de la domination

De l'Antiquité au Moyen-Âge



MEDITERRANÉES

L'Harmattan

Méditerranées

Collection dirigée par Jacques Bouineau

La nouvelle collection « Méditerranées » a pour objectif de s'intéresser au dialogue nord-sud en mettant en avant les racines culturelles méditerranéennes qui portent vers un réel rapprochement des deux rives.

Les études se feront dans deux directions : d'une part la notion de romanité, d'autre part celle de culture méditerranéenne. La romanité est constituée par la formation des modèles juridiques, politiques, sociaux et artistiques qui composent les assises de l'empire romain, ainsi que par les créations issues de cet empire. Ce double mouvement, antérieur et postérieur à Rome, qui a uni autour du *mare nostrum* l'ensemble des terres méditerranéennes, exprime une des originalités de la Méditerranée et permet de rapprocher des cultures qui, dans le monde contemporain, oublient souvent ce qu'elles portent en commun.

Par ailleurs une réflexion en ce sens pousse à considérer sous un nouvel angle les assises de la construction européenne. L'Europe est en effet radicalement différente dans les terres méridionales pétries de romanité et dans les terres septentrionales qui en furent moins imprégnées.

Dernières parutions

Jacques BOUINEAU (sous la dir.), *L'environnement méditerranéen*, 2019.

Jacques BOUINEAU (sous la dir.), *Dieux et hommes. Modèles et héritages antiques. Volume II. Communauté et agomet*, 2018.

Jacques BOUINEAU (sous la dir.), *Dieux et hommes. Modèles et héritages antiques. Volume I. Pouvoir et persona*, 2018.

Jacques Bouineau (Sous la dir), *Hommage à Marie-Luce Pavia, l'homme méditerranéen face à son destin*, 2016

Jacques BOUINEAU, *Antiquité, arts et politique*, 2016.

Oueded SENNOUNE, *Alexandrie dans les récits de voyage, V^e – XVIII^e siècle. Documents pour l'histoire ou sources historiques ?*, 2015.

Jacques BOUINEAU (sous la dir.), *Le droit international. Aspects politiques*, (2 vol.), 2014.

Sous la direction de
Jacques BOUINEAU

**Les aspects politico-juridiques
de la domination**

De l'Antiquité au Moyen-Âge

L'Harmattan

Textes préparés et mis en forme par
Anthony CRESTINI
Avec la collaboration de
Didier COLUS

© L'Harmattan, 2020
5-7, rue de l'École-Polytechnique – 75005 Paris
www.editions-harmattan.fr
ISBN : 978-2-343-21502-0
EAN : 9782343215020

In memoriam

Jean-Marie Demaldent

Le 26 août dernier Jean-Marie Demaldent est mort. La maladie a eu raison de lui très vite. En pleine épidémie de coronavirus, il a choisi une autre sortie. Dernier pas de côté.

Certes, nous comptons toujours dans nos rangs de fortes personnalités tutélaires qui nous accompagnent depuis nos premiers pas à Paris X, et nous nous réjouissons de les conserver le plus longtemps possible à nos côtés. Ceux qui nous ont précédés dans la carrière ont tracé un chemin que nous nous efforçons de suivre, en l'adaptant chacun à notre personnalité et aux temps nouveaux dans lesquels nous évoluons. Tel est le sens le plus fort du respect de la tradition.

« Demaldent », comme il se nommait de manière abrupte quand il saisissait le téléphone, avait une manière toute personnelle d'incarner cette tradition. Il y avait chez lui une grande fidélité à de forts principes – « Je porte un uniforme », m'a-t-il glissé lors du colloque de Komotini, en rigolant parce que nous n'étions pas du même avis sur le point politique dont nous débattions –, une foi inébranlable dans l'homme et la prise de risques, comme on dirait aujourd'hui, quand quelque chose d'important se dessinait.

C'est ainsi qu'il s'est penché sur le berceau de « Méditerranées » quand il était « dirlo » de Nanterre. Le pari un peu fou que nous sommes allés lui présenter, Andréas Helmis et moi, l'a convaincu. Il nous faisait confiance parce que nous étions jeunes et pleins de cette certitude dans les choses que l'on possède quand on est trentenaire.

Il a été de tous nos colloques et le CEIR lui-même a pu compter sur sa présence. Il avait à cœur de coller au plus près du thème retenu, même si, dans les assemblées générales de « Méditerranées » où il s'efforçait d'être physiquement présent, ou à tout le moins représenté, il participait aux choix de notre mouvement. Que de fois m'a-t-il appelé pour s'entretenir avec moi des détails de la contribution qu'il entendait présenter, me sollicitant de plusieurs manières afin d'être bien « dans le coup ».

Éloigné de toute suffisance, de toute volonté dominatrice, il a toujours eu grand soin de dire fortement ce qu'il pensait, mais de faire sienne la décision commune. Ce souci de faire bloc avec les autres allait jusqu'à réguler son humeur. Aux heures sombres, il savait prendre la distance requise, non pas face aux choses, mais face à lui-même.

Comme vous m'avez entendu le dire plusieurs fois : c'est notre père qui s'en est allé hier. Et cela, c'est irréparable.

Merci, Jean-Marie.

Jacques Bouineau

Comité scientifique

Damien AGUT-LABORDERE (chargé de recherches au CNRS, équipe ArScAn - Nanterre)

Paolo ALVAZZI DEL FRATE (professeur d'Histoire du droit – Université de Rome-Roma Tre)

Jacques BOUINEAU (professeur d'Histoire du droit – Université de La Rochelle)

Emmanuelle CHEVREAU (professeur de Droit romain – Université de Paris II Panthéon-Assas)

Sophie DÉMARE-LAFONT (professeur d'Histoire du droit – Université Panthéon-Assas, directeur d'études à l'EPHE, PSL)

Olivier DESCAMPS (professeur d'Histoire du droit – Université Panthéon-Assas)

Athina DIMOPOULOU (professeur d'Histoire du droit - Université nationale et capodistrienne d'Athènes)

Florent GARNIER (professeur d'Histoire du droit – Université de Toulouse Capitole)

Burt KASPARIAN (maître de conférences d'Histoire du droit – en détachement à l'IFAO)

Stavroula KEFALLONITIS (maître de conférences de grec ancien – Université de Saint-Étienne)

Bernard LEGRAS (professeur d'Histoire grecque - Université de Paris I)

Cécile MICHEL (directrice de recherches au CNRS – professeure d'Assyriologie – Université de Hambourg)

Lahcen OULHAJ (professeur d'Economie – Université Mohamed V de Rabat)

À la mémoire de
Jean-Marie Demaldent

Sommaire

Jacques Bouineau

Éditorial15

Raphaël Nicolle

Le dieu de l'Orage et son peuple :
des communautés populaires archaïques
aux fédérations ethniques dans les mondes hittite,
romain et celtique19

Frédéric Payraudeau

Les dynasties libyennes en Égypte antique
et la question de l'exercice du pouvoir43

Giovanni Lobrano

« Celui qui est choisi par les électeurs est leur maître
et non leur serviteur » (Weber, *Économie et société*,
1922). Mais non selon les anciens Romains.61

Emilia Ndiaye

Domination et barbarie : César et les Gaulois73

Laurent Reverso

Cicéron et le droit public romain : remplacer la brutalité
de la domination humaine par la domination légale
de la raison.....97

Nathalie Cros

Étançher la soif de Tantale : la domination de Caligula
d'après Sénèque (*De ira*, II, 33)125

Hadrien Chino

La *dominatio* dans le Panégyrique de Trajan
de Pline le Jeune139

Lacen Oulhaj

Domination « extérieure » en Afrique
du Nord antique157

Benoît Alix

Le critère du « public » comme fondement
de la souveraineté : l'exemple du recours à la violence
(XII^e-XV^e siècle)179

Benjamin Galeran

Le recours à l'Antiquité dans le *De recuperatione*
Terre Sancte de Pierre Dubois.....211

Ivan Biliarsky

La transmission de la Perle, la transmission de la Loi
et la raison de la domination universelle :
quelques observations sur le livre éthiopien
de Kebra Nagast251

Éditorial

Libido dominandi. L'expression est de saint Augustin. N'est-ce pas conclure un débat que de commencer par ces mots définitifs ? Les contributions qui composent ces deux volumes démontrent que le sujet n'est jamais clos. Et tout ce qui figure dans ces propos liminaires s'y trouve développé. Il ne s'agit pas de labourer un champ immense, tout au plus d'emprunter des pistes dont on connaît l'issue, sous un éclairage différent.

Il est d'abord tentant de mettre en lumière l'évidence, celle qui saute aux yeux, qui fait dire qu'assurément, on se trouve bien là, dans telle circonstance précise, en présence d'une domination. Mais très vite surgissent les demi-teintes, celles qui peuvent se lire en palimpseste ou en boustrophédon ; elles permettent quant et quant¹, comme disait Montaigne, de mesurer que telle situation protège et asservit, domine et sécurise, crée une illusion, en somme, jusqu'aux yeux de celui qui en est le responsable.

La domination évidente se mesure à la fois dans ses fondements et dans ses méthodes.

Les fondements de la domination qui ont été ici développés relèvent d'une vision mythologique, une réinterprétation délirante des mythes nordiques, par exemple, telle qu'on peut la voir dans les théories nazies, qui poussent à leurs derniers excès ce que le *göticism* n'avait pas approché avec autant de furie. Mais ils peuvent aussi surgir de ce qui les combat, la littérature par exemple, qui possède suffisamment de liberté pour, l'air de rien, saper ce qui apparaissait comme la domination la plus compact, celle de Staline. En tout cas, la prudence est de rigueur car les projections mythologiques sont souvent trompeuses : la lecture qui est ainsi faite de la domination romaine en Méditerranée varie souvent d'une zone culturelle à l'autre, car si le rejet de la

¹ En même temps.

domination est universel, chacun pousse son propre totem culturel pour légitimer son opposition. Un totem qui, naturellement, n'est en rien dominateur. Tant il est vrai qu'il est toujours plus aisé de stigmatiser ceux qui ont fini par perdre dans l'histoire, comme l'Empire romain ou l'Empire ottoman.

Il est au demeurant certain que les méthodes diffèrent car, d'une part si l'on suit l'analyse de Bourdieu, on doit convenir que la domination peut résulter des hommes, mais aussi des structures, d'autre part la domination manie la confusion en ce sens qu'elle utilise un procédé de droit privé (le *dominus* est étymologiquement un maître qui sévit sur des esclaves, ou du moins sur des *alieni juris*) dans un contexte de droit public, et c'est pourquoi certaines représentations, comme celles du tombeau de François I^{er}, jouent sur l'équivoque. Mais la domination peut aussi résulter d'un endoctrinement, dont le *Panégyrique de Trajan* donne une parfaite illustration grâce à sa présentation simpliste : d'un côté le bon (Trajan), de l'autre le méchant (Domitien). Elle peut même surgir là où on ne l'attend pas, en raison de la contradiction portée par celui qui s'en rend coupable, Jules César en franchissant le Rubicon, par exemple, qui outrepassa les pouvoirs dont il est juridiquement investi ; ou alors quand elle s'infiltré insidieusement, comme les Libyens l'ont fait en Égypte jusqu'à tant qu'ils ravissent le pouvoir.

Les demi-teintes, comme nous les nommions voici peu, sont évidemment bien plus délicates à cerner : elles reposent en effet sur une ambiguïté et suintent en fait de tout l'édifice constitué.

Quatre voies ont été explorées dans la première approche. Tout d'abord, si on met en regard les deux termes de « domination » et d'« Antiquité », on constate que la domination s'exerce bien sûr dans l'Antiquité, comme le met en lumière le premier volume, mais ensuite que le concept d'Antiquité peut servir à fonder la domination, comme s'y attarde plus particulièrement le second. Ensuite, celui qui exerce le pouvoir est-il naturellement animé par la *libido dominandi* ? S'il s'agit du peuple, la chose est discutable car, depuis l'Antiquité, il se trouve à la source du pouvoir ; ne seraient-ce pas plutôt les représentants qui, en se réclamant du peuple, mais en fait servant leurs intérêts,

entretiennent à partir de l'époque moderne une confusion dont le but consiste à berner le peuple ? En troisième lieu la religion, censée « relier » les hommes n'est-elle pas en fait facteur de division et d'oppression tout à la fois ? On le voit dès l'Antiquité par l'utilisation faite des divinités poliades, mais plus généralement tout au long des temps par l'alliance entre le pouvoir religieux et le pouvoir civil, ou par les grands mythes fondateurs, qui permettent une indépendance dans un contexte hostile, comme l'histoire de la perle a pu le faire chez les Éthiopiens. Et puis enfin, il ne faut pas oublier l'auto-domination par l'enfantement de chimères à l'image de Frankenstein, prélude à tous ces liens dont les hommes du XXI^e siècle se couvrent dans une sorte de servitude volontaire.

Mais la plus puissante de ces chimères du clair-obscur, pour parodier Gramsci, vient de la force ou du crédit que l'on accorde au tiers-garant – le droit – auquel on s'en remet pour exercer la violence légitime et surtout pour établir chaque chose à sa place. Cicéron insiste : la *dominatio* relève du *jus gentium*, alors que la *libertas* découle de la loi naturelle, or c'est elle qui doit fonder la *res publica*. La différence sera mesurée par l'individu lui-même qui, pour reprendre le mot de Didier Anzieu, fait la différence entre le dedans et le dehors, la protection et le contact par ce Moi-peau qui, comme la muraille pour les États, enserme et rassure, délimite et circonscrit : campe en un mot le monde aux yeux de celui qui est appelé à y évoluer.

Jacques Bouineau

Méditerranées
Conseil d'administration

- ABD EL-HAMID Hassan (professeur d'Histoire et de Philosophie du Droit – Université du Caire-Aïn Shams)
- AIMERITO Francesco (professeur d'Histoire du Droit - Université du Piémont oriental – Turin)
- ALVAZZI del FRATE Paolo (professeur d'Histoire du Droit – Université de Rome-Roma Tre)
- ANDRAULT Claude (professeur émérite d'Histoire de l'Art – Université de Poitiers)
- BILIARSKY Ivan (professeur d'Histoire du Droit – Université de Varna)
- BOUINEAU Jacques (professeur d'Histoire du Droit – Université de La Rochelle)
- CHEVREAU Emmanuelle (professeur de Droit romain – Université de Paris II Panthéon-Assas)
- COPPOLA Raffaele (professeur de Droit ecclésiastique – Université de Bari)
- CROS Nathalie (professeur de Langues anciennes en classes préparatoires – Lycée Descartes de Tours)
- DEBAT Olivier (professeur de Droit privé – Université de Toulouse I)
- + DEMALDENT Jean-Marie (professeur émérite de Sciences politiques – Université de Paris Ouest Nanterre La Défense)
- DESCAMPS Olivier (Professeur d'Histoire du droit – Université Panthéon-Assas Paris II)
- DI DONATO Francesco (professeur d'Histoire du Droit – Université de Naples)
- FARRUGIA Edward (professeur ordinaire de dogme et de patrologie orientale – Pontificium Institutum Orientalium Studiorum – Rome)
- FERRE-ANDRE Sylvie (professeur de Droit privé – Université de Lyon III)
- FIORAVANTI Marco (chercheur en histoire du droit médiéval et moderne – Université de Rome « Tor Vergata »)

GANZIN Michel (professeur émérite d'Histoire du Droit – Université d'Aix-Marseille)
GARCIA MARIN José Maria (professeur émérite d'Histoire du Droit – Université Pablo de Olavide – Séville)
GARNIER Florent (professeur d'Histoire du droit – Université de Toulouse)
GAZZANIGA Jean-Louis (professeur honoraire d'histoire du Droit, ecclésiastique)
GRIMAL Nicolas, membre de l'Institut (professeur d'Égyptologie – Collège de France)
HAROUÉL Jean-Louis (professeur émérite d'Histoire du Droit – Université de Paris II-Panthéon-Assas)
HECKETSWEILER Laurent (maître de conférences d'Histoire du Droit – Université de Montpellier I)
HELMIS Andréas (professeur d'Histoire du Droit – Université d'Athènes)
HOCQUELLET Jean-Pierre (inspecteur pédagogique régional de Lettres – Académie de Bordeaux)
JAULIN Arnaud (maître de conférences d'Histoire du Droit – Université de Brest)
KAIROUANI Ali (professeur assistant à la FSJES de Rabat)
KASPARIAN Burt (maître de conférences d'Histoire du Droit – Université de La Rochelle)
LAFONT Sophie (professeur d'Histoire du Droit – Université de Paris II Panthéon-Assas)
LOBRANO Giovanni (directeur du département de Sciences juridiques – Université de Sassari)
MAZOYER Michel (professeur de Langues anciennes – Université de Paris I Sorbonne)
MEHDI Rostane (professeur de droit public – Université d'Aix-Marseille et Collège européen de Gand)
MICHEL Cécile (directeur de recherches au CNRS)
MORIN Michel (professeur de Droit civil - Université de Montréal)
OULAJ Lahcen (professeur d'Économie – Université Mohamed V de Rabat)
PERICART Jacques (professeur d'Histoire du Droit – Université de Limoges)

PREVOST Xavier (professeur d'Histoire du Droit – Université de Bordeaux)

PROTOPAPAS Maria (directeur de recherche au centre de recherche sur la philosophie grecque – Académie d'Athènes)

QUENET Maurice (Conseiller d'État honoraire)

SAADE Leila (professeur de Droit privé – Université libanaise)

SCHETTINO Maria Teresa (professeur d'Histoire ancienne – Université de Mulhouse)

SECCHIN Antonio Carlos, membre de l'Académie brésilienne de Lettres (écrivain, et professeur de littérature brésilienne - Université Fédérale-Rio de Janeiro)

SEDJARI Ali (professeur de Droit public – chaire UNESCO des Droits de l'Homme – Université Mohamed V de Rabat)

STURMEL Philippe (maître de conférences d'Histoire du Droit – Université de La Rochelle)

TANEV Constantin (professeur d'Histoire du Droit – Université de Sofia)

TZITZIS Stamatios (directeur de recherches au CNRS)

YOUNI Maria (doyenne de la faculté de Droit – Université de Komotini)

Bureau de l'association

Président : Jacques BOUINEAU (Professeur d'Histoire du Droit – Université de La Rochelle)

Vice-président : + Jean-Marie DEMALDENT (Professeur émérite de Sciences politiques – Université de Paris – Nanterre)

Secrétaire : Hassan ABD EL-HAMID (Professeur d'Histoire et de Philosophie du Droit - Université « Aïn Shams » - Le Caire)

Secrétaire-adjoint : Ahmed DJELIDA (Docteur en Histoire du Droit – Chercheur au CEIR)

Trésorier : Philippe STURMEL (Maître de conférences d'Histoire du Droit - Université de La Rochelle)

Trésorier-adjoint : Benjamin GALERAN (Doctorant en Histoire du droit – Université de La Rochelle)

Chargé de communication : Kevin HENOCQ (Doctorant en Histoire du droit – Université de La Rochelle)

Chargé de la publication : Anthony CRESTINI (doctorant en Histoire du droit – Université de La Rochelle)

Chargé des relations avec le monde arabe : Mohamed NABOUT (doctorant en Histoire du droit – Université de La Rochelle)

Les aspects politico-juridiques de la domination

De l'Antiquité au Moyen-Âge

Quels sont les aspects politiques et juridiques de la domination ?

Ce volume traite de l'Antiquité et du Moyen Âge.

Il regroupe les textes issus de conférences prononcées dans le cadre du CEIR (Centre d'Études Internationales sur la Romanité) durant l'année 2019-2020 ou de communications présentées lors du colloque 2019 de « Méditerranées ».

Des phénomènes d'évidence font sauter aux yeux la domination, tandis qu'existent aussi des zones de demi-teintes dans lesquelles la domination possède le double profil de Janus.

*Agrégé des facultés de droit et docteur en histoire médiévale, **Jacques Bouineau** a été successivement professeur aux universités de Poitiers, Paris X-Nanterre, et La Rochelle. Il a aussi été chargé de cours à l'université de Paris V, professeur associé aux Écoles de Coëtquidan-Saint-Cyr, professeur invité aux universités de Séville, Piémont oriental et Aïn Shams (Le Caire) et enfin professeur délégué à l'université de Giza (Le Caire). Il est également président de l'association Méditerranées, de l'association Antiquité-Avenir. Réseau des associations liées à l'Antiquité, directeur du CEIR et professeur d'histoire du droit.*

Ont contribué à ce volume Raphaël Nicolle, Frédéric Payraudeau, Giovanni Lobrano, Emilia Ndiaye, Laurent Reverso, Nathalie Cros, Hadrien Chino, Lacen Oulhaj, Benoît Alix, Benjamin Galeran, Ivan Biliarsky.

ISBN : 978-2-343-21502-0
27,50 €

